



Songeons

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

ID : 060-216006148-20230207-2023_009-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SONGEONS SEANCE DU 7 FEVRIER 2023

Délibération n° 2023_009

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille vingt-deux, le mardi 7 février 2023 à 19 heures 30 minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BAGUET, maire.

Présents : Mmes Pascaline HAMONIER, Annick DUPONT, Noémie BERTHE, Sophie FOUCAULT, Dorothée GARNIER, Catherine GAMICHON-NOËL, Mrs Frédéric LANGLOIS, Patrice CAUDRON, Didier DAUBOIN, Philippe PICQUE, Patrick LAURENT, Sylvain CUYER

Absents avec pouvoir : Cédric DEMARCY, donne pouvoir à Jean-Claude BAGUET, Murielle CAILLEUX donne pouvoir à Sylvain CUYER.

Formant la majorité des membres en exercice,

Mme Pascaline HAMONIER a été désignée comme secrétaire de séance.

| | | |
|-------------------|---------------------------------------|----|
| NOMBRE DE MEMBRES | AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : | 15 |
| | EN EXERCICE : | 15 |
| | QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION : | 15 |

DATE DE LA CONVOCATION : 31 janvier 2023

Objet de la Délibération : Validation du compte de gestion du CCAS

Par délibération en date du 8 juin 2021, le Conseil Municipal a voté la dissolution du CCAS. Le Chef du Service de Gestion Comptable de Beauvais a procédé aux opérations comptables de dissolution en 2022 et a produit un compte de gestion de dissolution.

Le Conseil Municipal valide ce compte de Gestion à l'unanimité par 15 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits.



Le Maire
Jean-Claude BAGUET